



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 juin 2018

n° 101-18 C

Objet : RD - Mécanisme de partage de la fiscalité au titre de l'année 2017 entre Grand Lac et Chambéry métropole - Cœur des Bauges

- date de convocation le 08 juin 2018
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 61

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Pierre Gerard
Arith	David Dubonnet
Barberaz	Catherine Chappuis
Barby	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bassens	Jean-Luc Berthalay
Bellecombe-en-Bauges	Julien Donzel
Challes-les-Eaux	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori
Chambéry	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Céline Barniaudy à Alain Thieffenat - de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Yvette Fetaz à David Dubonnet - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Dominique Saint-Pierre à Mustapha Hamadi - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 7

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Daniel Grosjean - Dominique Pommat - Patrick Roulet - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 14 juin 2018

délibération n° 101-18 C

objet **RD - Mécanisme de partage de la fiscalité au titre de l'année 2017 entre Grand Lac et Chambéry métropole - Cœur des Bauges**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle qu'avant la création de Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE) le 1^{er} juillet 2017, un mécanisme de partage de la fiscalité économique avait été mis en œuvre entre Grand Lac et Chambéry métropole - Cœur des Bauges dans le cadre de conventions de péréquation sur les zones économiques de Savoie Technolac et de Savoie Hexapole.

Ces conventions ont été intégrées dans le pacte financier approuvé par délibération n° 196-17 C du Conseil communautaire du 18 mai 2017 et prenant effet au 1^{er} janvier 2018.

Le versement de la péréquation fiscale par Grand Lac au titre de l'exercice 2017 ne peut être réalisé à l'appui de cette convention entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Pour 2017, il convient de réaliser les flux financiers suivants :

- 376 881 € sont versés à Chambéry métropole - Cœur des Bauges par Grand Lac au titre du partage de la fiscalité économique des ZAC 1 et 2 de Savoie Technolac,
- 625 893 € sont versés à Chambéry métropole - Cœur des Bauges par Grand Lac au titre du partage de la fiscalité économique des ZAC de Savoie Hexapole.

Ces flux représentent un total de 1 002 774 €.

Il convient de délibérer conjointement avec Grand Lac afin :

- d'une part de confirmer l'existence du mécanisme de partage de fiscalité entre Grand Lac et Chambéry métropole - Cœur des Bauges antérieur à la création de CGLE,
- d'autre part de s'accorder avec Grand Lac sur le montant de 1 002 774 € pour la péréquation fiscale de l'exercice 2017.

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme le versement de la péréquation fiscale pour un montant de 1 002 774 € entre Grand Lac et Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour la totalité de l'exercice 2017,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, d'effectuer l'appel de fonds correspondant et de procéder à son initiative et sans autre délibération du Conseil communautaire à toutes les formalités réglementaires relatives à ce dossier.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 101-18 C

Objet de l'acte : RD - Mécanisme de partage de la fiscalité au titre de l'année 2017
entre Grand Lac et Chambéry métropole - Cœur des Bauges

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 14 juin 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180614-lmc1H20975H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20975H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2018

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2018